Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	**Un mémorial des droits humains et des droits des peuples à Lausanne**
Initiant :	Samuel DE VARGAS et Mountazar JAFFAR

Le présent postulat propose d'étudier la création à Lausanne d'un mémorial dédié aux droits humains et aux droits des peuples. Ouvert à toutes les personnes et communautés, il offrirait un lieu de mémoire, de reconnaissance, de recueillement et de solidarité, pouvant aussi accueillir des commémorations et des rassemblements. Il répondrait à un besoin qui s'est exprimé avec force ces trois dernières années, lorsque de nombreuses Lausannoises et de nombreux Lausannois se sont recueillis en mémoire des victimes du génocide à Gaza, et que partagent aussi les familles marquées par d'autres génocides et crimes de masse. Dans la continuité du Forum de la Paix à Mon-Repos, l'esplanade de Montbenon serait un emplacement à examiner.

La défense des droits humains et des droits des peuples mérite une place visible dans notre espace public. La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme l'égale dignité de chaque personne. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, consacré par les Pactes internationaux des Nations Unies, participe également de cette exigence de liberté et de respect. Ces principes peuvent trouver une expression concrète à l'échelle de notre ville, dans un lieu accessible à toutes et tous.

Pour les personnes touchées par la guerre, les persécutions, les déplacements forcés ou les violations graves des droits humains, le besoin de mémoire et de recueillement peut se vivre loin des lieux où les violences ont été commises. Un mémorial commun permettrait aux personnes concernées, à leurs proches et à toutes celles et ceux qui souhaitent leur témoigner leur solidarité de disposer d'un lieu où se rendre, individuellement ou collectivement.

Ce besoin de recueillement s'est fait sentir avec une acuité particulière ces trois dernières années. Comme beaucoup d'autres villes en Suisse et dans le monde, Lausanne a vu nombre de ses habitantes et habitants non seulement manifester face au génocide à Gaza[1], mais aussi se recueillir : minutes de silence, veillées et rassemblements en mémoire des victimes. Récemment, l'installation sans autorisation d'une stèle commémorative à l'issue d'une manifestation, puis son retrait par la Ville, ont montré à la fois la force de ce besoin et l'absence d'un lieu où il puisse s'exprimer dans un cadre reconnu. C'est de ce constat qu'est né le présent postulat.

Ce besoin ne se limite toutefois pas à Gaza. Lausanne est une ville profondément multiculturelle : plus de 40 % de ses habitantes et habitants n'ont pas le passeport suisse et plus de 160 nationalités s'y côtoient. Beaucoup de familles lausannoises, de nationalité suisse ou étrangère, portent dans leur histoire la mémoire de génocides et de crimes de masse : familles arméniennes issues de rescapés du génocide de 1915, familles juives dont des proches ont été assassinés pendant la Shoah, familles rwandaises meurtries par le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, familles bosniaques endeuillées par le génocide de

[1]Qualification retenue notamment par la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur le Territoire palestinien occupé et Israël (rapport de septembre 2025), par l'Association internationale des chercheurs sur le génocide (IAGS, résolution de 2025), par Amnesty International (rapport de décembre 2024) et par les organisations israéliennes de défense des droits humains B'Tselem et Physicians for Human Rights Israel (juillet 2025).

Srebrenica en 1995, et bien d'autres encore. Ces mémoires sont bien vivantes : en avril dernier encore, la communauté rwandaise de Suisse se réunissait à Lausanne pour commémorer le génocide de 1994. Elles restent pourtant peu visibles dans notre espace public, alors même que beaucoup de victimes n'ont pas de tombe où leurs proches pourraient se recueillir.

Lausanne a déjà posé un jalon dans cette direction. En décembre 2023, le week-end même des 75 ans de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Municipalité a donné à l'amphithéâtre du parc Mon-Repos le nom de « Forum de la Paix ». Cet espace a vocation à accueillir des commémorations, des rassemblements et des échanges, tout en poursuivant ses activités artistiques. La démarche encourage la population, les associations et les communautés à s'approprier ce lieu dans un esprit inclusif et constructif.

Le présent postulat propose de prolonger cet engagement en étudiant la création d'un mémorial permanent consacré aux droits humains et aux droits des peuples. Sa contribution spécifique serait d'offrir un repère matériel clairement identifiable, autour duquel puissent s'organiser le recueillement, la transmission de la mémoire et des rencontres publiques.

Ce mémorial s'articulerait autour de cinq dimensions complémentaires. La mémoire, d'abord : celle des victimes, mais aussi celle des combats menés pour la liberté, la justice et l'égalité. La reconnaissance : rendre visibles des vies oubliées et des injustices trop souvent passées sous silence. La dignité : honorer chaque victime comme une personne, avec un nom et une histoire, et non comme un chiffre. La solidarité : offrir un lieu propice à l'expression collective et aux rassemblements, pour que nul ne reste seul face au deuil ou à l'injustice. La mobilisation, enfin : affirmer symboliquement, dans un cadre pacifique, les combats collectifs d'aujourd'hui pour les droits humains et les droits des peuples.

Ce lieu aurait une vocation universelle. Chaque personne et chaque communauté devraient pouvoir s'y reconnaître et y honorer la mémoire des victimes, dans le respect de la dignité de toutes et tous. Il ne serait réservé ni à une seule communauté, ni à un seul peuple, ni à un événement particulier : les différentes mémoires pourraient s'y côtoyer, chacune reconnue dans sa singularité.

Un monument, une œuvre artistique, une stèle ou un aménagement paysager pourrait en constituer le point d'ancrage. L'espace alentour devrait permettre de s'arrêter, de s'asseoir et de se recueillir. Il pourrait également accueillir des commémorations, des lectures, des prises de parole, des rencontres entre communautés et des activités de sensibilisation aux droits humains. Sa conception devrait permettre de concilier ces usages collectifs avec la tranquillité nécessaire au recueillement.

L'esplanade de Montbenon constitue une piste à examiner. Sa situation au centre-ville et ses espaces de promenade pourraient se prêter à un tel projet, sous réserve d'une évaluation des usages existants et des contraintes paysagères et patrimoniales. Le choix du site devrait également tenir compte de son accessibilité et de sa complémentarité avec le Forum de la Paix à Mon-Repos.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. **Créer un mémorial permanent consacré aux droits humains et aux droits des peuples, ouvert à toutes les personnes et communautés, offrant un lieu commun de mémoire, de reconnaissance, de recueillement et de solidarité.**
2. **Implanter ce mémorial dans un espace public accessible, notamment sur l'esplanade de Montbenon ou dans un autre lieu adapté, en complémentarité avec le Forum de la Paix à Mon-Repos.**

3. **Associer les communautés concernées, les associations de défense des droits humains et la population à la conception de ce lieu.**
4. **Aménager cet espace pour permettre aussi bien le recueillement individuel que l'organisation de commémorations, de rassemblements pacifiques et d'activités culturelles ou pédagogiques.**

Lausanne, le 9 novembre 2026

Samuel DE VARGAS

Mountazar JAFFAR

xxx XXX

xxx XXX